

Le Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») est déterminé à soutenir et à respecter la protection des droits de la personne et s'oppose à toute forme d'esclavage moderne et de traite des personnes<sup>1)</sup>. Nous comprenons le rôle important que nous jouons dans le respect des droits de la personne et nous entendons éviter d'avoir une incidence négative sur les droits de la personne ou d'y contribuer.

Le présent rapport est publié en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada au nom de La Banque Toronto-Dominion et en vertu de la *Modern Slavery Act* du Royaume-Uni (2015) au nom de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales TD Global Finance Unlimited Company (« TDGF ») et TD Bank Europe Limited (« TDBEL »). Il est fondé sur l'exercice financier de ces entités clos le 31 octobre 2023.

## 1. NOTRE STRUCTURE, NOS ACTIVITÉS ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

La Banque Toronto-Dominion est une banque assujettie à la réglementation fédérale en vertu de la *Loi sur les banques* au Canada. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »)<sup>2)</sup>.

La TD est une institution financière diversifiée dont le siège social est à Toronto, au Canada, et compte plus de 95 000 employés au sein de ses quatre principaux secteurs d'activité : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et TD Assurance et Services bancaires de gros. La TD exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis et elle est également présente dans d'autres régions comme le Royaume-Uni, l'Europe et l'Asie-Pacifique.

Les activités de placement de TDBEL au Royaume-Uni sont autorisées et réglementées par la Prudential Regulation Authority de la Banque d'Angleterre et la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. La principale activité de TDBEL est la gestion de portefeuilles de placement pour soutenir le programme mondial de gestion du risque de liquidité de la TD.

TDGF est assujettie à la réglementation de la Central Bank of Ireland. Elle a pour principales activités les opérations sur titres à revenu fixe mondiaux (montage, syndication et opérations sur le marché secondaire), les opérations de change à l'échelle mondiale, les produits dérivés sur actions mondiales, les mises en pension de titres (« marché des mises en pension ») et le financement.

La TD s'approvisionne principalement en biens et en services auprès de fournisseurs tiers établis au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'auprès de fournisseurs établis dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Inde, l'Irlande et Singapour<sup>3)</sup>. Nos fournisseurs fournissent une gamme de biens et de services à la Banque, notamment du matériel et des services de TI et de communication, des fournitures de bureau, des articles promotionnels, des logiciels, des services de consultation et de prestation de conseils, des services d'opérations financières et des services de délocalisation. Nos activités, nos fournisseurs directs et notre effectif, composé essentiellement d'employés de bureau et du réseau de succursales, sont principalement établis au Canada et aux États-Unis.

## 2. RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE DANS NOS ACTIVITÉS ET NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Nous sommes conscients du risque d'esclavage moderne et de traite des personnes cerné par les observateurs des droits de la personne dans la production de biens comme les appareils électroniques, les fournitures de bureau et les vêtements; dans la production de matériaux susceptibles d'être présents dans ces biens, notamment l'acier, le bois et les textiles; ainsi que dans les services de tiers comme les agences de placement, les services de délocalisation et les services d'accueil. Il existe aussi un risque que les services financiers puissent être utilisés, directement ou indirectement, pour soutenir des activités liées à l'esclavage moderne et à la traite des personnes.

## 3. MESURES D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES RISQUES D'ESCLAVAGE MODERNE

La TD compte un certain nombre de politiques, de processus de diligence raisonnable et de programmes de formation pertinents pour aider à atténuer le risque d'activités illégales dans le cadre de ses activités et d'un bout à l'autre de ses chaînes d'approvisionnement, y compris l'esclavage moderne et la traite des personnes.

1) Nous utilisons l'expression « esclavage moderne » pour désigner le travail forcé, le travail des enfants et d'autres formes d'esclavage.

2) Des précisions sur les principales filiales de la TD et leur emplacement figurent à la note 32 des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

3) Ces fournisseurs peuvent faire appel à des entrepreneurs ou à des sous-traitants situés dans d'autres territoires ou s'approvisionner en biens et en services auprès d'autres territoires.

Ils sont décrits ci-dessous à la section 3.1<sup>4)</sup>. Toutefois, nous sommes conscients que nous pouvons toujours chercher à faire mieux. Nous entendons examiner nos pratiques d’approvisionnement et de gestion des risques pour déterminer les améliorations appropriées que nous pouvons apporter pour mieux surveiller le risque d’esclavage moderne et de traite des personnes dans nos chaînes d’approvisionnement.

### 3.1 Politiques, programmes de formation et processus de diligence raisonnable

Nos politiques, nos programmes de formation et nos processus de diligence raisonnable pertinents peuvent être divisés en trois groupes : fournisseurs, employés et services offerts à la clientèle.

#### Nos fournisseurs

Le choix de nos fournisseurs reflète aussi notre engagement à l’égard des droits de la personne et de la lutte contre l’esclavage moderne. Les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs potentiels fournissant des biens et des services par l’entremise du Groupe de la sélection stratégique (GSS) centralisé de la Banque doivent s’inscrire dans un système réservé aux fournisseurs et attester qu’ils exercent leurs activités conformément au Code de conduite des fournisseurs de la TD, qui inclut la protection des droits de la personne et les pratiques de travail équitables. Les normes contractuelles des contrats négociés (généralement pour les opérations considérées comme des opérations à risque élevé ou moyen selon certains critères) et les modèles de contrat exigent aussi que les fournisseurs se conforment aux lois applicables et s’abstiennent de s’engager dans des pratiques d’affaires inéquitables, trompeuses, abusives ou contraires à l’éthique.

Le Code de conduite des fournisseurs précise les valeurs et les normes auxquelles les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer pour faire affaire avec la TD. Plus précisément, les fournisseurs doivent avoir des lignes directrices, des politiques et des pratiques diffusées à l’échelle de leur entreprise, soutenues par tous les niveaux de la direction et appliquées dans l’ensemble de leur chaîne d’approvisionnement, en lien avec ce qui suit :

- Protection des droits de la personne
- Politique en matière de santé et de sécurité
- Pratiques de travail équitables
- Code de conduite et d’éthique professionnelle
- Diversité et inclusion
- Lutte contre le trafic d’influence et la corruption
- Durabilité de l’environnement
- Exigences de conformité réglementaires et juridiques
- Vie privée et confidentialité
- Accessibilité
- Responsabilité d’entreprise
- Diversité des fournisseurs

Le Code de conduite des fournisseurs contient six critères liés aux questions de l’esclavage moderne et de la traite des personnes.

<b>Protection des droits de la personne</b>	Respect des droits fondamentaux de la personne, notamment les droits à la vie et à la liberté, à la liberté de pensée et d’expression et à l’égalité; politique de tolérance zéro à l’égard du harcèlement et de l’abus en milieu de travail, de la violence et de la discrimination (y compris tout motif protégé par les lois sur les droits de la personne applicables, par exemple la race, la couleur, le sexe, l’orientation sexuelle, l’identité de genre, l’origine nationale, la religion, le statut d’ancien combattant, l’état matrimonial ou le handicap).
<b>Politique en matière de santé et de sécurité</b>	Culture de sécurité étayée par l’application de pratiques visant à réduire le risque de blessure, de maladie et de mort; procédures documentées en matière de sécurité (y compris des procédures de signalement d’incident et d’évacuation d’urgence).
<b>Pratiques de travail équitables</b>	Politique de tolérance zéro à l’égard de toute forme de travail des enfants, de travail forcé, d’esclavage et de traite des personnes dans toutes les activités et tous les établissements de l’entreprise; respect des lois du travail en vigueur, notamment les lois visant la rémunération et les conditions de travail.
<b>Code de conduite et d’éthique professionnelle</b>	Directives entourant le rendement au travail qui définissent les attentes de l’entreprise concernant le respect de l’éthique et des lois.

4) Ces politiques, processus de diligence raisonnable et programmes de formation s’appliquent à l’échelle de l’entreprise à La Banque Toronto-Dominion et à ses filiales énoncées dans le présent rapport. Par conséquent, nous avons fourni une seule description globale ci-dessous.

<b>Exigences de conformité réglementaires et juridiques</b>	Conformité des fournisseurs, de la TD et des biens et services qu'ils offrent aux lois et aux exigences réglementaires.
<b>Responsabilité d'entreprise</b>	Politiques, pratiques et communication de renseignements pertinents qui témoignent de l'engagement à l'égard de la responsabilité d'entreprise en ce qui concerne les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques.

De plus, selon la Politique de respect en milieu de travail de la TD, tous les employés, administrateurs et travailleurs tiers qui travaillent pour le compte de la TD doivent traiter avec dignité et respect tous les fournisseurs, travailleurs tiers et autres personnes qui font ou cherchent à faire affaire avec la TD et favoriser un milieu exempt de harcèlement, de discrimination et de violence.

## Nos employés et entrepreneurs

Nous adhérons à l'ensemble de la législation et des normes prescrites en matière d'emploi touchant notamment l'équité salariale, les heures de travail et le travail des enfants. De plus, lorsque la TD conclut des ententes avec des agences de placement ou des fournisseurs de services de délocalisation afin qu'ils désignent des personnes pour effectuer du travail en son nom, elle exige que ces tiers démontrent que ces personnes sont autorisées à travailler dans le pays en question.

En vertu du Code de conduite et d'éthique professionnelle de la TD, tous les employés et tous les membres du conseil d'administration de la TD, y compris les dirigeants des filiales en propriété exclusive de la TD, doivent évaluer si les décisions d'affaires qu'ils ont à prendre et les gestes qu'ils ont à poser pour le compte de l'entreprise sont justes, honnêtes et équitables, et conformes à son appétence au risque. Le Code de conduite et d'éthique professionnelle réaffirme les engagements de l'Énoncé de position à l'égard des droits de la personne de la TD ainsi que les exigences de la Politique de respect en milieu de travail de la TD mentionnée ci-dessus. Sous réserve de toute exemption approuvée par le chef, Ressources humaines, tous les employés et administrateurs actifs sont tenus de suivre la formation annuelle sur le Code de conduite et d'éthique professionnelle et d'attester qu'ils s'y conforment.

Les employés admissibles aux États-Unis doivent également s'engager chaque année à respecter la Politique de lutte contre la traite des personnes qui a été adoptée conformément à la *Federal Acquisition Regulation* des États-Unis. La Politique de lutte contre la traite des personnes interdit, entre autres, la traite d'êtres humains et certaines pratiques relatives au recrutement, notamment la facturation de frais de recrutement aux employés et le refus de l'accès à leurs pièces d'identité.

## Services offerts à notre clientèle

Le système financier dans lequel nous exerçons nos activités et les services que nous offrons peuvent être exploités pour la conduite d'activités illégales, y compris le blanchiment d'argent, la fraude et d'autres crimes qui, dans certains cas, pourraient avoir un lien avec l'esclavage moderne ou la traite des personnes. Comptant une diversité de clients dans plusieurs territoires, la TD est consciente des risques d'esclavage moderne et de traite des personnes susceptibles d'être associés aux opérations effectuées par nos clients. Les politiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent de la TD (LCBA et LCFAT; voir la Déclaration de la TD sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes ainsi que sur les sanctions) et les politiques en matière de lutte contre le trafic d'influence et la corruption (voir la Position en matière de lutte contre la corruption de la TD) sont conçues dans le but de détecter et de prévenir l'utilisation des produits et services de la TD à des fins de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes (ce qui peut comprendre les activités liées à la traite des personnes), de respecter les lois et la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ainsi que d'énoncer des principes de conduite permettant de détecter et d'empêcher toute activité de corruption et de trafic d'influence. Actuellement, tous les employés de la TD doivent suivre les formations annuelles sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes qui présentent des exemples mettant l'accent sur le risque relié aux opérations de blanchiment d'argent relatives à la traite des personnes.

Les enjeux environnementaux et sociaux, comme les droits de la personne, sont également abordés dans nos cadres et processus de gestion des risques commerciaux. Par exemple, pour le crédit autre que de détail, l'outil d'évaluation du risque environnemental et social de la TD comprend des outils de diligence raisonnable qui tiennent compte des droits de la personne. De plus, depuis 2007, la TD adhère aux Principes de l'Équateur, qui prévoient des exigences en matière de risque environnemental et social pour les opérations de financement de projets concernées.

### 3.2 Mesures correctives

La ligne d'assistance en matière de conduite et d'éthique professionnelle TD offre un canal de communication confidentiel et anonyme que chacun, à l'interne et à l'externe, peut utiliser pour signaler des problèmes éthiques ou juridiques sans crainte de représailles. Les clients de la TD peuvent aussi déposer des plaintes par les canaux de service à la clientèle décrits ici.

Le Code de conduite et d'éthique professionnelle exige des employés de la TD et des membres du conseil d'administration qu'ils signalent toute conduite enfreignant le Code dont ils ont connaissance ou qu'ils

soupçonnent. Les employés peuvent également communiquer avec Entre nous, Bureau de l'ombudsman des employés afin d'obtenir des conseils confidentiels, impartiaux et informels sur la façon d'exprimer une préoccupation.

Les normes contractuelles des contrats négociés (généralement pour les opérations considérées comme des opérations à risque élevé ou moyen selon certains critères) et les modèles de contrat précisent aussi : a) l'obligation pour le fournisseur de se conformer aux lois applicables, d'informer la TD des mesures d'application de la loi ou d'autres mesures réglementaires auxquelles il est assujéti ou des accusations de non-conformité aux mesures d'application de la loi ou à d'autres mesures réglementaires portées à son encontre et de communiquer à la TD ses plans de mesures correctives; et b) le droit de la TD de mettre fin au contrat pour motif valable, ce qui comprendrait le non-respect des lois applicables par le fournisseur.

Au cours de l'exercice financier 2023, après avoir effectué des enquêtes avec les équipes pertinentes<sup>5)</sup>, nous n'avons découvert par ces canaux aucun cas d'esclavage moderne ou de traite des personnes dans la production de biens pour nos activités ou dans les chaînes d'approvisionnement applicables qui ait exigé des mesures correctives ou entraîné des pertes de revenu par des familles à la suite de mesures que nous avons prises pour prévenir le recours à l'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement<sup>6)</sup>.

### 3.3 Évaluation de l'efficacité de notre approche

La TD utilise le modèle de « trois lignes de défense » pour la gouvernance des risques : la première est constituée du responsable du risque, la deuxième assure la surveillance du risque et la troisième est l'audit interne. Le rôle de la troisième ligne de défense consiste à vérifier de façon indépendante que le cadre de gestion des risques de la Banque est conçu et fonctionne efficacement et à déterminer si les première et deuxième lignes de défense réussissent à exécuter leur mandat et à gérer les risques de façon efficace. Par exemple, elle doit effectuer des essais indépendants pour vérifier l'efficacité des mesures de contrôles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. La politique en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes, la Politique de respect en milieu de travail et le Code de conduite des fournisseurs de la TD sont révisés chaque année et mis à jour, au besoin, pour tenir compte des changements apportés aux activités de la TD et aux exigences juridiques.

En plus d'examiner des façons d'intégrer davantage les enjeux des droits de la personne dans nos processus d'approvisionnement et de gestion des risques, nous avons l'intention d'établir des indicateurs de rendement clés pour nous aider à évaluer l'efficacité des mesures que nous prenons.

## 4. NOTRE PROCESSUS DE CONSULTATION ET DE GOUVERNANCE

Pour préparer ce rapport, la Banque a collaboré avec chaque entité visée et consulté divers secteurs de l'entreprise au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Irlande, notamment Gestion du risque environnemental et social, Groupe de la sélection stratégique, Durabilité et Responsabilité sociale, Ressources humaines, Service juridique, Gestion des risques liés aux tiers, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et Gestion du risque d'entreprise. Ces groupes sont dotés de mandats mondiaux englobant les filiales auxquelles le présent rapport s'applique.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de La Banque Toronto-Dominion le 29 février 2024, au nom de La Banque Toronto-Dominion, de TDBEL et de TDGF.

## 5. ATTESTATION RÉGLEMENTAIRE AU CANADA POUR LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada et en particulier de l'article 11, je confirme avoir passé en revue les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité ou les entités indiquées ci-dessus. Selon mes connaissances et ayant fait preuve de diligence raisonnable, je confirme que les renseignements présentés dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.



**Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction**, Groupe Banque TD, 29 février 2024  
*J'ai le pouvoir de lier La Banque Toronto-Dominion.*

5) Le Bureau principal d'examen des plaintes de clients; l'équipe Relations avec les clients, Services bancaires personnels au Canada; le groupe Engagement des parties prenantes, ESG; l'équipe Customer Advocacy and Insights ainsi que les équipes qui supervisent la ligne d'assistance en matière de conduite et d'éthique professionnelle TD et Entre nous, Bureau de l'ombudsman des employés.

6) Ce paragraphe fait référence à l'article 11(3)(d) et (e) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.